CERN LIBRARIES, GENEVA

CM-P00080504

CERN/FC/20 Revisé *

Genève, le 7 janvier 1955.

ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE

COMITE DES FINANCES

Genève, le 25 janvier 1955.

MEMORANDUM

Objet: Assurance concernant le matériel et les bâtiments.

Le projet de Budget pour l'année 1955 comprend pour l'assurance concernant le matériel et les bâtiments la somme de Fr 14.000,-. Ce chiffre est basé sur des calculs faits par l'Administration et accepté par les Divisions, compte tenu des données suivantes:

a: Tous risques raisonnables pouvant être encourus par le matériel et les bâtiments devraient être couverts par une assurance commerciale.

b: L'Organisation devrait essayer d'obtenir de la part des compagnies d'assurance des arrangements garantissant une protection générale pour les bâtiments et les biens mobiliers contre les risques normaux et pour une valeur pouvant être augmentée dans le cadre des mêmes polices, à la suite d'inventaires périodiques en rapport avec l'augmentation rapide du coût de la propriété assurée.

Au cours de sa séance du mois de décembre, le Groupe de Travail du Comité des Finances s'est déclaré d'accord sur les principes sus-mentionnés et a autorisé l'Administration à entreprendre des démarches auprès de différentes compagnies d'assurance afin d'obtenir, si possible, des soumissions permettant d'établir une estimation plus précise de la dépense pour 1955. Depuis lors, une étude plus approfondie de la situation a fait apparaître que, pour le moment, il est préférable de ne pas conclure de contrat pour l'assurance générale qui couvrira les bâtiments éventuels et les biens mobiliers à Meyrin. Les bâtiments actuels de l'Institut de Physique et à Cointrin, dont la majeure partie ne nous appartient pas, sont assurés, ainsi que les biens mobiliers, et ces contrats peuvent être prolongés et étendus de façon à couvrir toute addition de biens mobiliers. Quant aux bâtiments de Meyrin, il n'y aura pour

* Ce document remplace le précédent CERN/FC/20 du 20 décembre 1954, remis aux membres du Groupe de Travail du Comité des Finances.

96 f

un certain temps que peu de risques à couvrir, à part les fondations et les ouvrages de béton, et les compagnies d'assurance ne voudront sans doute pas soumettre d'offres tant que la valeur des biens ne justifiera pas un contrat. Ce stage ne sera atteint que vers la seconde moitié de cette année et en attendant, il est proposé de s'informer s'il serait possible d'assurer tout le matériel sur le chantier pour une prime d'une somme globale jusqu'à ce que les négociations pour les principales polices soient entreprises en Juillet. Dans ces conditions, il est probable que la dépense pour l'assurance sera de loin inférieure au montant indiqué dans le Budget.

96 f